



CONTRAT D'ENGAGEMENT LÉGUMES 2024-25

ENTRE :

⇒ **LE PAYSAN en AMAP**, Gwenaël Ogier, 18, Route de Fraimbois à Moyen (54, secteur Lunéville), qui s'engage à tout mettre en œuvre pour :

1. Cultiver à la ferme une quarantaine de légumes bio de saison en **semences paysannes** ;
2. Livrer chaque semaine **de mi-mai 2024 à mi-décembre 2024, puis en mensuel en 2025** ; en cas de manquement aux livraisons, le contrat est alors régulé par le non encaissement de chèques (5,6). L'objectif vise 35 livraisons (5 livraisons de moins cette année sur la production hivernale).
3. Informer les adhérents de la vie de la ferme, mobiliser un temps d'accueil pédagogique sur la ferme ;
4. Faire preuve de transparence sur sa façon de produire en agriculture biologique **AB**, selon la Charte d'Agriculture Paysanne et la **Charte des AMAP** ;
5. Rechercher un équilibre **entre la réalité de production et chaque composition de panier** : la tâche consiste à répartir la totalité de la récolte entre tous les adhérents.
6. S'adapter aux **aléas liés à l'activité de la ferme** (sécheresse, froids&pluies de printemps, santé des plantes et du paysan, panne matériel, etc) ; cela peut faire varier la production et donc les livraisons des paniers ;

⇒ **Et L'ADHÉRENT.E de l'AMAP du Bon Coing**, Nom Prénom :

Adresse :

Courriel : Tél :

qui s'engage à :

1. **Venir à chaque livraison** constituer le panier ou, en cas d'absence, à s'organiser avec une autre personne (proches, voisins, adhérents, ...qui sera accueillie et aidée sur place par les adhérents) ;
2. Comprendre et partager avec le paysan **les aléas liés à l'activité de la ferme** ;
3. **S'informer** de la vie de la ferme (tableaux en livraison, courrier du maraîcher, mails de l'AMAP) ;
4. **Connaître la bénévoles-référente Maraîchage**: Catherine Cluzeau 06.87.62.55.12 cat.cluzeau@wanadoo.fr

Rompre son contrat incombe la responsabilité de trouver un.e remplaçant.e qui reprendrait son contrat, selon des modalités financières fixées entre eux.

Vous récupérez, stockez, lavez, cuisinez et mangez cette nourriture. Aussi, vous contribuez à rémunérer le travail paysan en payant **une part de production** à taille et prix fixés pour la saison :

Part de production : Cochez ici ⇒ à l'ordre de Gwenaël Ogier	<input type="checkbox"/> petit panier équiv. 13,6€	<input type="checkbox"/> panier Moyen équiv. 20,4€	<input type="checkbox"/> GRAND panier équiv. 27,2 €
Chèque 1 (juin)	110 €	165 €	220 €
Chèque 2 (août)	110 €	165 €	220 €
Chèque 3 (oct)	110 €	165 €	220 €
Chèque 4 (déc)	110 €	165 €	220 €
Chèque 5 (fev 2025)	30 €	80 €	100 €
Chèque 6 (mars 2025)	16 €	40 €	60 €
	<i>total 476€</i>	<i>total 714€</i>	<i>total 952€</i>

Livraisons :

- **les MARDIS SOIRS de 18h30 à 19h30,**
- **salle G. Moulleron, 129, rue Gabriel Moulleron à Nancy**
- **3 livraisons d'hiver en 2025, dont la dernière au jour de l'AG de l'AMAP un samedi**

Fait à Nancy, le / / 2024 avec remise de tous les chèques et la cotisation à l'AMAP.

Signatures

L'adhérent.e :

Le paysan :

--	--